



ECOLE D'ESCALADE ALTISSIMO SAISON 2018-2019

DEBUT DES COURS : **MERCREDI 26 SEPT 2018**
FIN DES COURS : **SAMEDI 22 JUIN 2019**

FICHE D'INSCRIPTION ADULTES – MARSEILLE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail (**obligatoire**) :

Cochez les cases correspondantes :

Cours adultes : 430 € / an *

Mercredi 19h30-21h30 Jeudi 20h15-22h15 *un seul choix possible

Option « Grimpe Illimitée » : Abonnement permettant de grimper dans toutes les salles Altissimo en dehors des créneaux de cours et sur la période de l'école d'escalade (de septembre à juin) : 100€

Option « Licence FFME » : Licence FFME. Assurance complémentaire. 65€

Prêt du matériel inclus pour les cours.

Je joins un certificat médical de non contre-indication à l'escalade et à sa pratique en compétition, datant de moins de trois mois.

Je verse la somme de.....€ par : Chèque à l'ordre d'Altissimo Carte Bleue Espèces

Fait le :

A :

Nom :

Signature :

CONDITIONS GENERALES D'ADHESION A L'ECOLE D'ESCALADE

REGLEMENT INTERIEUR

- L'adhésion implique le respect du règlement intérieur de la salle Altissimo et des règles de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade.
- Les élèves s'engagent à respecter les instructions et conseils de l'encadrant en charge de la séance d'escalade. Un comportement prudent sera donc exigé pour l'ensemble des grimpeurs.
- En cas de comportements dangereux répétés ou inadaptation du grimpeur à l'escalade, ce dernier pourra être exclu définitivement par l'encadrant. La direction décidera si un remboursement partiel de la cotisation annuelle est à accorder.
- Bien que les encadrants fassent preuve de la plus grande diligence pour garantir la sécurité, les élèves reconnaissent pratiquer l'escalade à leurs risques et périls.

EQUIPEMENT

- Le matériel étant mis à disposition des élèves durant les cours - chaussons, baudrier, système d'assurance - les grimpeurs s'engagent à en prendre le plus grand soin.
- Le matériel ne peut être emprunté pour une sortie extérieure.

COTISATION A L'ECOLE

- L'inscription doit être régularisée avant le premier cours.
- L'adhésion peut être effectuée au comptant ou en 3 fois sans frais.
- Afin de valider l'inscription, la présente fiche d'inscription doit être remplie soigneusement et accompagnée du ou des règlements (3 chèques datés et signés à l'ordre d'Altissimo).
- Il n'y aura pas de cours durant la période des vacances scolaires.
- **En cas d'arrêt ou d'interruption, il ne sera procédé à aucun remboursement.**
- A tout moment, conformément à l'article 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de données vous concernant.

DROIT A L'IMAGE

- Dans le cadre de ses activités, Altissimo peut être amené à prendre des photographies ou vidéos de vous ou votre enfant et à les utiliser sur ses supports de communication, sans limite de temps ou de lieu. Si vous ne souhaitez pas que vous/votre enfant soit pris en photos ou en vidéo, nous vous remercions de nous faire un courrier indiquant votre refus.

J'ai lu et accepte le règlement intérieur de l'école d'escalade pour la saison 2018/2019

Pour toutes questions ou informations complémentaires, contactez-nous au 04 91 470 470 ou par mail à l'adresse suivante : marseille@altissimo.fr

Fait le :

Nom/Prénom :

Signature :